

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 1^{er} décembre 2016

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte 8

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 11 septembre 2015 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 20 septembre 2016

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *bureau « pilotage des ressources » ; section « fiabilisation des données d'organisation ».*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 11 septembre 2015 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 20 septembre 2016

NOR D E F L 1 6 5 1 8 1 2 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 5 avril 2016 (BOC n° 27 du 23 juin 2016, texte 11).

Texte modifié :

Arrêté du 11 septembre 2015 (BOC n° 4 du 28 janvier 2016, texte 20 ; BOEM 421.1.1) modifié.

Référence de publication : BOC n° 54 du 1^{er} décembre 2016, texte 8.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2004-941 du 3 septembre 2004 modifié, relatif à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires occupant certains postes ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2004 modifié, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux militaires en service au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2015 fixant pour l'armée de l'air la liste des postes ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire ;

Vu la décision du 9 août 2016 (A) portant délégation de signature (état-major de l'armée de l'air),

Arrête :

L'arrêté du 11 septembre 2015 est modifié comme suit :

Art. 1er. À l'« annexe I. Unités de domaine fonctionnel air. » ; « Base aérienne 705 - Tours ».

Ajouter les 4 lignes suivantes : «

00.314	02FO	A3L	D25	COMMANDANT ESCADRON	50117910	17767	1	20
00.314	02FO	A3M	D35	COMMANDANT ESCADRON	50117919	17767	1	20
00.314	02FO	A3Q	E25	COMMANDANT ESCADRON	50203280	17767	1	20
00.314	02FO	A3R	E35	COMMANDANT ESCADRON	50203289	17767	1	20

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Rony LOBJOIT.

(A) n.i. BO ; JO n° 187 du 12 août 2016, texte n° 18.